

ÇA
T'INTÉRESSE ?

Alors inscris-toi,
d'ici au 5 mai 2019 sur le
site de la Commission
de jeunes du Canton de
Vaud: cdj-vaud.ch !

Pour que ta candidature soit prise en
considération, l'accord de tes parents
sera nécessaire.

Nous t'informons qu'en fonction du
nombre d'intéressé-e-s, une sélection
sera effectuée parmi les candidatures afin
de veiller à la diversité des formations et
des régions, ainsi qu'à une composition
équilibrée entre les sexes.

Le Conseil d'Etat nommera ensuite
les membres de la Commission parmi
les jeunes inscrits et la cérémonie de
renouvellement aura lieu le 26 juin 2019.

INFORMA- TIONS

Frédéric Cerchia
Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse
Service de protection de la jeunesse (SPJ)

078 734 16 35
frederic.cerchia@vd.ch
vd.ch/delegue-jeunesse

Suis-nous sur ...



cdj-vaud.ch



COMMISSION DE JEUNES DU CANTON DE VAUD



ENVIE DE
T'ENGAGER POUR
LES JEUNES DE
NOTRE CANTON ?



TU AS ENTRE 14 ET 18 ANS ?

ALORS
PARTICIPE À LA
COMMISSION
DE JEUNES



REJOINS-
NOUS!



→ inscription gratuite d'ici au 5 mai 2019
sur cdj-vaud.ch

TU AS ENTRE 14 ET 18 ANS ?

→ Tu aimes
débatte et tu veux
t'exprimer sur
les sujets qui te
tiennent à cœur ?

→ Tu es active ou
actif au sein d'un
parlement de
jeunes ?

→ Tu participes à
d'autres activités
dans ta commune ?

→ Ou tu souhaites
démarrer ton
engagement
citoyen ?

ALORS
PARTICIPE À LA
COMMISSION
DE JEUNES DU
CANTON DE
VAUD !

LA COMMISSION DE JEUNES CANTONALE, POUR QUOI FAIRE ?

C'est l'occasion pour toi :

- De donner un avis sur des projets de loi
qui concernent les enfants et les jeunes.
- D'adresser des propositions aux
autorités politiques.
- D'échanger avec des personnes
professionnelles actives dans le travail
auprès de l'enfance et de la jeunesse.
- De participer à l'attribution d'aides
financières à des projets de jeunes dans
le domaine social, culturel et sportif.

REJOINS-
NOUS SUR
CDJ-VAUD.CH

LA COMMISSION DE JEUNES DANS LA LOI

Voulue par l'article 85 de la Constitution
vaudoise, la Commission de jeunes
a été instituée par la loi sur le soutien
aux activités de jeunesse (LSAJ, 2010),
qui vise notamment à encourager la
participation des jeunes à la vie sociale
au niveau communal, régional et
cantonal. Ses membres sont désignés
par le Conseil d'Etat pour un mandat de
deux ans renouvelable une fois.

EN BREF

- 25 membres filles et garçons de tout
le canton.
- 6 séances par année.
- Indemnités et déplacement
remboursés sur présentation des
billets de transports publics.
- De belles rencontres et des débats
enrichissants.
- Une collaboration avec le délégué
cantonal à l'enfance et à la jeunesse.



Grâce à la Commission
de jeunes, j'ai pu
donner mon avis en
tant que jeune sur
des sujets qui me
tiennent à cœur. La
présidence m'a poussé
à développer un esprit
critique qui m'est
très utile dans la vie
quotidienne!



Mes années
passées à la
Commission des
jeunes m'ont
donné l'impression
d'être entendue et
m'ont apporté des
outils pour le futur.

